



Notice d'installation

NOTINS0FR000041-V2.02

HP-VOX

Module d'interphonie déporté pour système d'alarme

Version 2



Image non contractuelle



Fabrication française

Description

Le HP-VOX est un module d'interphonie déporté se raccordant sur tous les systèmes d'enregistreur, de transmetteur d'alarme ou de centrale transmetteuse disposant d'une entrée et/ou d'une sortie AUDIO.

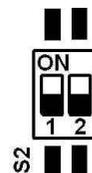
En boîtier ABS discret, Le HP-VOX dispose d'une auto-protection à l'ouverture sans réglage. Il permet en cas de transmission d'alarme, l'écoute des bruits ambiants du site surveillé ainsi que l'interpellation.

Il est possible de relier jusqu'à 4 HP-VOX sur un système d'alarme.

Les bornes +12V/0V permettent d'alimenter l'appareil.

Son fonctionnement est activé, soit par l'application d'un +12V sur **l'entrée +BL**, soit par la commutation de l'interrupteur à glissière S2 n°2 sur ON.

La sélection de l'écoute ou de la parole se fait, soit par l'intermédiaire de **l'entrée CMD**, soit par la commutation de l'interrupteur à glissière S2 n°1.



| | | |
|-----------------|-----|---|
| S2 Pos.1 CMD | ON | Forçage du HP-VOX en mode Parole L'entrée CMD n'est pas utilisée |
| | OFF | Le HP-VOX est en mode écoute par défaut Utilisez cette position pour piloter l'écoute et la parole par l'intermédiaire de l'entrée CMD. CMD = 0V : ECOUTE CMD = 12V : PAROLE |
| S2 Pos.2 +BL | ON | Le HP-VOX est constamment activé L'entrée +BL n'est pas prise en compte et ne doit pas être utilisée |
| | OFF | Le HP-VOX est désactivé. Un 12V doit être appliqué sur +BL pour activé l'appareil |

Fixation

Pour la fixation, utiliser 4 vis de diamètre 3 à 4 mm et de 25 à 30 mm de longueur (non fournies). Percez les trous en suivant le gabarit de perçage (page 4).

Le boîtier du HP-VOX se fixe sur une paroi verticale et plane de surface supérieure à la surface du boîtier (laisser au moins un centimètre de chaque côté du boîtier).

Consignes d'installation

Le HP VOX est exclusivement prévu pour un usage en intérieur sec.

Évitez de placer le HP-VOX près d'une source sonore telle qu'une soufflerie, une machine etc.

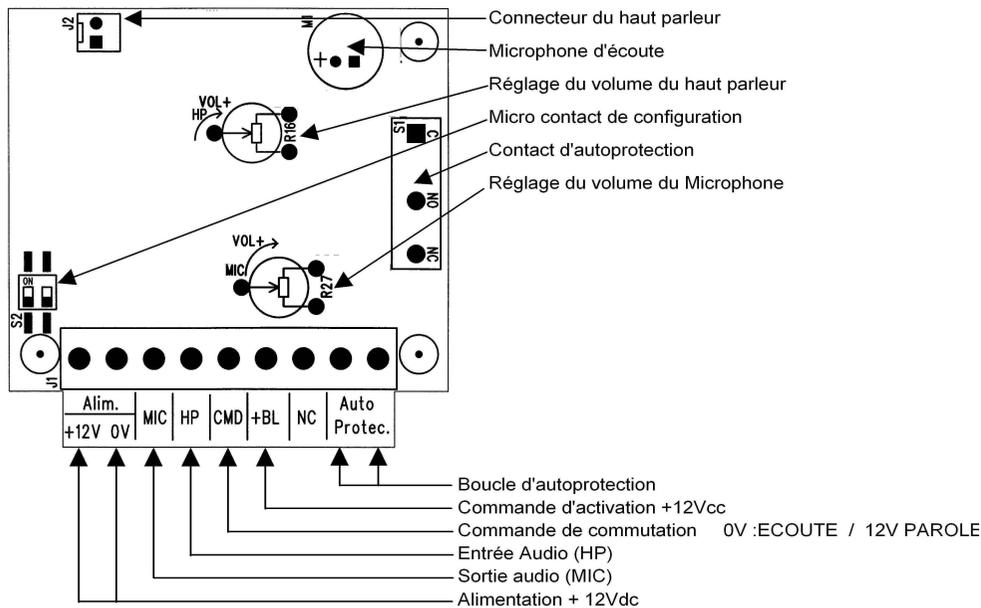
Il est impératif de tester le bon fonctionnement du HP-VOX après son installation.

Le volume de l'écoute se fait par l'intermédiaire du potentiomètre R27.

Le volume de la parole se fait par l'intermédiaire du potentiomètre R16.

Une deuxième vis de fixation est incluse et détachable à l'intérieur du châssis du produit.

Câblage



Caractéristiques techniques

| | |
|---------------------------------------|--|
| Tension d'alimentation | 9 à 16 Vdc |
| Ondulation résiduelle maxi admissible | 250 mVac |
| Consommation hors alarme | 0 mA |
| Consommation en fonctionnement | ECOUTE : 25 mA PAROLE : 200 mA max. |
| Tension de commutation borne CMD | ECOUTE : 0V PAROLE : 12Vdc |
| Dimensions (L X I X h) | 172 X 113 X 47.5 mm |
| Température d'utilisation | -5°C à +55°C |
| Poids | 340 g |
| Boîtier plastique | ABS classe V0 anti-UV |
| Conforme à la norme NF EN 50130-4 | |

Garantie



A.T.L.S. assure une garantie de 5 ans à compter de la date de fabrication. La date de fabrication figure sur l'étiquette du numéro de série placée à l'intérieur de l'appareil.

La garantie ne couvre pas les dégradations non fonctionnelles telles que rayures, bris par chute ou choc, ni les détériorations provoquées par un emploi anormal.

La garantie ne s'applique qu'aux cartes et ensembles électroniques et ne couvre pas les détériorations provoquées par les surtensions naturelles ou artificielles.

La garantie ne s'applique que si l'électronique n'a pas été démontée, déréglée ou transformée.

Notre garantie est strictement limitée à la réparation ou à l'échange des pièces que nous aurons reconnues défectueuses.

Les frais de retour sont toujours à la charge de l'expéditeur.

L'immobilisation du matériel dans le cadre de la garantie ne pourra donner lieu à aucune indemnité pour quelque cause que ce soit.

La responsabilité de A.T.L.S. se limite à l'échange des produits et ne s'étend pas aux conséquences résultant de leur usage, de leur mise en oeuvre ou de leur non fonctionnement.

Mise au rebut du produit



Conformément aux exigences de la directive DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), les produits électriques et électroniques usagés doivent être détruits séparément des ordures ménagères normales afin de promouvoir la réutilisation, le recyclage et d'autres formes de récupération, ainsi que de limiter la quantité de déchets devant être éliminés et de réduire du même coup les décharges. Lorsque vous vous débarrassez de tels produits, veuillez vous conformer aux consignes des autorités municipales et/ou vous renseigner auprès de votre revendeur lors de l'achat d'un nouveau produit.